

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS

Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06 www.fr.ch/DICS

Fribourg, le 13 mai 2019

Avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS) et avant-projet d'ordonnance fixant des montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire

_

Liste des destinataires de la consultation

- > Les Directions du Conseil d'Etat et, par elles, les services et institutions concernés
- > La Chancellerie d'Etat
- > Le Service de législation
- > L'Administration des finances
- > Le Service des communes
- > Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
- > L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données
- > La Conférence des préfets
- > Les comités des écoles du cycle d'orientation
- > Le comité de l'Association des communes fribourgeoises
- > L'Association des Secrétaires et Caissier(e)s communaux du canton de Fribourg
- > La Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants FAFE-DFL (SPFF, LDF, AMCOFF)
- > Les associations de parents d'élèves, par la FAPAF et « Schule und Elternhaus »
- > L'association des responsables d'établissement du canton de Fribourg, partie francophone
- > Verein der Schulleiterinnen und Schulleiter Deutsch Freiburg
- > L'école libre publique de Fribourg

Liste des organes consultés au sein de la DICS

- > Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française et, par lui : la conférence des inspecteurs/trices scolaires, la conférence des directeurs/trices des écoles du cycle d'orientation, la conférence des responsables d'établissement primaire
- > Amt für deutschsprachigen obligatorischen Unterricht et, par lui: Konferenz der Schulinspektoren und Schulinspektorinnen Deutschfreiburg, Deutschsprachige Schuldirektorenkonferenz, Deutschsprachige Schulleitungkonferenz
- > Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide
- > Le Service du sport
- > Le Service de la culture
- > L'Office cantonal du matériel scolaire